



Le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord adopte son budget pour l'année 2021-2022

(Saint-Jérôme, le 23 juin 2021) – Lors de la séance du 22 juin dernier, le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) a adopté le budget pour l'année scolaire 2021-2022.

Ainsi, le CSSRDN disposera de revenus totalisant 371 898 933 \$ alors que les dépenses devraient s'élever à 373 974 562 \$. Rappelons que son budget est composé principalement de la subvention de fonctionnement accordée par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Au terme de cet exercice financier, le CSSRDN anticipe un déficit de 2 075 629 \$, soit à peine 0,56 % de son budget global, qu'il prévoit résorber à même ses excédents cumulés en respectant les limites permises par le MEQ. Ces excédents ne sont que partiellement accessibles en vertu des règles budgétaires du ministère et celles relatives à l'intégration des centres de services scolaires au périmètre comptable du gouvernement du Québec en 2008-2009. Ils sont composés principalement de la valeur des terrains du CSSRDN de même que des provisions liées aux avantages sociaux futurs des employés.

La taxe scolaire, dont le taux demeure fixé à 0,1054 \$ par 100 \$ d'évaluation, ne représentera que 5,75 % du budget global. Les revenus tirés de cette dernière serviront à défrayer les coûts relatifs au fonctionnement et aux services administratifs des établissements, au transport scolaire, à l'entretien des biens meubles et immeubles, à la consommation énergétique et aux services aux élèves, dont les services en adaptation scolaire.

Représentant 73,06 % du budget global, les dépenses liées aux activités d'enseignement et de formation de même qu'aux activités de soutien à l'enseignement et à la formation augmenteront de 4,59 % par rapport à 2020-2021, pour se chiffrer à 273 213 963 \$.

Notons que le budget 2021-2022 inclut une bonification des mesures ministérielles de soutien à la persévérance de 2,5 millions de dollars. Ce montant sera réparti entre tous les établissements du CSSRDN qui détermineront les meilleurs moyens à mettre en place dans leur milieu respectif.

– 30 –

Source : Nadyne Brochu
Conseillère en communication
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord
450 438-3131, poste 2103
brochun1@csrdn.qc.ca